

ANIMATION : IL Y A URGENCE À AGIR

Depuis plusieurs mois, le secteur périscolaire est secoué par la mise en lumière des violences sexuelles qui touchent les enfants dans certains accueils de loisirs. Il est heureux que la parole des enfants soit enfin entendue et que le sujet de leur protection arrive dans le débat public.

Pour autant, pour la FSU Territoriale, il est indispensable que les conditions structurelles, sur le plan statutaire et sur celui des moyens, soient renforcées. C'est la première des préventions. Depuis plus de 12 ans les personnels de la ville de Paris se mobilisent massivement pour obtenir des améliorations significatives de leurs conditions de travail, et donc d'accueil des enfants.

Au-delà de la situation parisienne, qui ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, le secteur de l'animation est en effet caractérisé par une précarité endémique :

- Très large majorité d'agent.es non titulaires à temps incomplet,
- Multiples formes de contrats pour un.e même professionnel.le exerçant des missions similaires sur des temps d'accueil différents.
- Insuffisance de professionnalisation de ses personnels, et possibilités d'évolutions de carrière limitées.
- Horaires de travail découpés,
- Absence de temps de préparation et de formation
- Absence de temps d'évaluation et d'analyses de pratiques

Les métiers de l'animation sont trop souvent déconsidérés, réduits parfois à de simples « jobs étudiants » temporaires sans perspectives d'évolution. Mal payés et souvent précaires, ces métiers font face à une crise de recrutement qui conduit à une baisse de la qualité de l'accueil.

Pour la FSU Territoriale, au-delà du renforcement nécessaire des contrôles et des sanctions individuelles s'il y a lieu, il est indispensable de défendre les droits des agent.es et d'agir sur le fond, en améliorant le statut, les salaires, les possibilités d'évolution de carrière, et les conditions de travail, notamment en renforçant les taux d'encadrement, en débloquent des moyens pour l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers et en mettant fin aux contrats précaires qui ont pour conséquence le renouvellement incessant des personnels.

Il est par ailleurs indispensable de créer des temps continus incluant dans le cycle de travail de véritables temps de préparation et d'évaluation. Il est également nécessaire de mettre en œuvre pour chaque futur professionnel une formation initiale liée aux métiers de l'animation et à la prévention de toutes les violences envers les enfants, ainsi qu'une évaluation régulière sous forme d'analyse de pratiques professionnelles pour toutes et tous.

Enfin, il faut rendre obligatoire la déclaration de tout accueil périscolaire en accueil collectif de mineurs imposant un taux d'encadrement renforcé, avec un plan de l'État et un budget national pour accompagner les collectivités locales.

La FSU Territoriale se rapprochera des organisations syndicales de la fonction publique territoriale et du secteur de l'animation dans la perspective de construire une mobilisation nationale à la rentrée.

A Bagnolet, le 12 juin 2026

